

A mettre en encart en complément de l'article pour les particuliers

S'agissant des professionnels, leurs apports devront être prépayés. Il leur sera désormais possible de créditer leur compte en ligne, comme les particuliers dont le besoin excéderait le crédit de 50 points.

A la différence des particuliers, la valeur de leurs apports sera fonction non seulement du moyen de transport utilisé mais également de la valeur du Tri-score des déchets apportés à laquelle est affecté un coefficient multiplicateur.

Plus d'informations sur sitreva.fr.